



URBANISME

MISE EN LIGNE LE 09-04-2024

(à rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER N° DP 17306 23 00656

Demande du 31/10/2023

Adresse des travaux :

1 allée SAINT MARTIN

17200 ROYAN

DESTINATAIRE

Monsieur Jean-Jacques BARRIER

1 allée SAINT MARTIN

17200 ROYAN

Affaire suivie par Mme BONNET Stéphanie

Objet : Rejet tacite

Envoi Recommandé avec AR

Monsieur,

Vous avez déposé une demande Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes à la mairie de Royan le 31/10/2023.

Par lettre du 14/11/2023 notifiée le 17/11/2023, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

- DP02. : Un plan de masse coté dans les 3 dimensions [Art. R.431-36 b) du code de l'urbanisme]. Merci de fournir un plan de masse avant/après présentant l'aménagement paysager.
- Il conviendrait de prendre rendez-vous avec l'architecte conseil du CAUE et le service urbanisme avant toute complétude de dossier. Afin de présenter et d'expliquer votre dossier, il vous est demandé de préparer des plans intérieurs pour mieux comprendre l'articulation avec le garage.

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie de Royan à la date du 17/02/2024, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. **Votre demande fait donc l'objet d'une décision tacite de rejet.**

En conséquence, vous pourrez déposer une nouvelle demande tenant compte des éléments cités supra si vous souhaitez réaliser votre projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



ROYAN, le 18/03/2024
Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Didier SIMONNET